



Edito François EUVE

L'ouverture de la seconde session du « Synode sur la synodalité » correspond au troisième anniversaire de la remise du rapport de la Ciase (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église), le 4 octobre 2021, qui aura marqué une étape décisive dans la vie de l'Église catholique, au moins en France. En cohérence avec d'autres prises de conscience (comme le mouvement *#MeToo*), ce rapport mettait en évidence le lien intime entre sexualité, pouvoir et violence. Il obligeait à revoir aussi bien le fonctionnement clérical de l'Église que les fondements de sa morale sexuelle.

La commission a fait appel à des instances extérieures à l'Église – personnes et institutions, comme l'Ined (Institut national d'études démographiques) et l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) – afin d'analyser ce qui s'était passé avec le maximum de précision et en évitant toute autoréférentialité. Puisque l'une des sources des terribles affaires d'abus avait été un fonctionnement « en interne », au point de minorer voire d'ignorer la parole des victimes, la solution ne pouvait être qu'une ouverture à d'autres voix, celles des victimes en priorité, et aussi celle de spécialistes reconnus. Le « savoir des victimes » inversait la logique habituelle : la parole du « clerc » n'a pas nécessairement dans ce domaine plus d'autorité que celle du « laïc ». Ceux qui n'avaient pas été écoutés, voire qui avaient été réduits au silence, par une parole qui se voulait investie de « sacré » étaient

pris en considération et apportaient un savoir inédit non seulement sur ce qu'ils avaient vécu mais aussi sur les structures qui avaient permis ou favorisé les situations d'abus.

La visée du Synode rejoint à certains égards cette démarche. Elle concerne la nécessaire réforme du fonctionnement de l'Église et, plus fondamentalement, un nouveau regard porté sur son rapport au monde et sur la pertinence de son message dans le contexte contemporain. Ce n'est pas seulement une affaire interne à cette institution particulière. Il en va de la crédibilité de sa parole, de sa capacité de témoigner dans nos sociétés d'un Évangile qui promeut l'accueil inconditionnel, à commencer par celui des exclus. Ce n'est pas fortuit que, parmi les attentes qui s'expriment dans diverses instances, la question de la place des femmes vienne parmi les premiers sujets. Parmi les diverses propositions, l'« Instrument de travail » (*Instrumentum laboris*) invite à considérer une participation plus active des laïcs, en particulier des femmes, dans la vie de l'Église. Il est recommandé que des laïcs, donc des femmes, puissent participer « à la prédication de la parole de Dieu, y compris pendant l'eucharistie » (n° 18), alors que ce type de prise de parole était réservé jusqu'à présent aux ministres ordonnés.

Cette nouveauté peut sembler modeste, c'est pourtant l'indice de la promotion d'un « changement de mentalité¹ », qui atteste d'une mutation significative car elle remet en cause une hiérarchie habituelle qui, au regard de siècles de pratique, semblait « naturelle », sinon authentifiée du sceau de la « Révélation ». Il paraissait évident que le clerc était supérieur, en savoir et en pouvoir, au laïc, comme, sur un autre plan, l'homme était supérieur à la femme². Il y a un clair parallélisme entre ces deux conceptions dissymétriques. C'est pourquoi la place des femmes dans cette société particulière qu'est l'Église catholique apparaît bien comme un « marqueur essentiel³ ». Ce n'est pas qu'un effet de mode ou une obsession des « médias ». C'est bien sur l'écoute de voix féminines, depuis si longtemps négligées⁴, que repose la crédibilité de la parole chrétienne.

Le synode ne bouleversera pas ces hiérarchies du jour au lendemain. Toucher à ces matières suscite de fortes résistances, comme on l'avait vu à l'encontre du travail de la Ciase comme de certaines propositions qui ressortaient de la première session du Synode. La violence de certaines réactions montre bien qu'il s'agit de questions cruciales. Ceux qui attendent des changements radicaux lors de cette seconde session seront sans doute déçus. Mais, même si l'on peut regretter la timidité de certains textes, l'important est ailleurs. Une logique s'est inversée et les pratiques devront changer. Il importe à chacun et chacune de s'en saisir.

¹ Christoph Theobald, voir plus loin dans ce numéro, pp. 65-78.

² Hervé Legrand rappelle que, dans la théologie classique, le clerc est défini par un « pouvoir » (« sacré ») et par un « savoir » dont les laïcs seraient dépourvus. Ces derniers ne peuvent que « se laisser conduire » et « recevoir » (« Abus sexuels et cléricalisme », *Études*, n° 4259, avril 2019, p. 83).

³ Marie-Jo Thiel, « Réformer l'éthique sexuelle catholique », *Études*, n° 4312, février 2024, p. 80.

[4](#) Anne-Marie Pelletier et Monique Baujard, « Pour une Église à l'écoute de la vie », *Études*, n° 4317, juillet-août 2024.